PORTS 813

en conseil. Le ministre des Transports a nommé à 131 d'entre eux des maîtres de port rémunérés à même des droits perçus des navires aux termes de la loi de la marine marchande du Canada.

On trouve dans la plupart des ports, outre les installations maintenues par le Conseil des ports nationaux et autres commissions, des docks et des aménagements de manutention appartenant à des compagnies privées: chemins de fer, pâte de bois et papier, pétrole, industrie sucrière, etc. Quelques ports ont aussi des cales sèches. Celles-ci sont étudiées séparément à la page 816.

## 6.—Aménagements des six ports principaux, 31 décembre 1951

Nora.—Les aménagements comprennent ceux qui relèvent d'autres organismes aussi bien que ceux qui, à ces ports, relèvent du Conseil des ports nationaux.

Détails	Halifax	Saint- Jean	Québec	Trois- Rivières	Montréal	Van- couver
Profondeur minimum du chenal d'approchepieds Voie ferréemilles Môles, quais, jetées, etcnombre Longueur de mouillagepieds Hangars de quaipds car. Elévateurs à grain— Capacitéboiss. Capacité de chargement par hre Grues flottantes (capacité)tonnes Entrepôts de charbon" Réservoirs à pétrolegallons	33, 420 1, 429, 500 1, 655, 350 2, 200, 000 75, 000 75 82, 000	868,000 900,000 3,000,000 150,000 65	23 36 32,500 743,600 500,000 4,000,000 90,000 75 215,000	193,000 2,000,000 32,000 300,000	62 105 51,060 2,179,000 2,909,200 15,162,000	75 28 31,440 1,415,500 3,023,350 18,716,500 312,000 50

Conseil des ports nationaux.—L'Annuaire de 1940, pp. 698-700, décrit l'origine et les fonctions du Conseil des ports nationaux. Le Conseil est chargé de l'administration et de l'exploitation des propriétés suivantes (qui représentent des placements d'environ 236 millions de dollars): aménagements de port tels que quais et jetées, hangars de quai, élévateurs à grain, entrepôts frigorifiques, voies ferrées terminales, etc., aux ports d'Halifax, Saint-Jean, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Vancouver et Churchill; élévateurs à grain à Prescott et Port-Colborne; et pont Jacques-Cartier, à Montréal. Les revenus et frais d'exploitation de ces propriétés figurent au tableau 28, p. 833-834.

Trafic dans les ports.—Le fret d'un grand port revêt diverses formes. Le fret océanique, c.-à-d. les marchandises chargées à bord ou déchargées des long-courriers, constitue souvent une part étonnamment faible du trafic global. D'ordinaire, le fret d'entrée et de sortie des caboteurs l'emporte en volume. Il y a ensuite le fret en transit à bord des vaisseaux qui passent dans les ports sans faire de chargement ou de déchargement. Enfin, il y a le mouvement d'un endroit à un autre dans les limites du même port, mouvement considérable en bien des cas. Il est impossible d'obtenir la statistique du fret global de tous les ports du Canada, dont plusieurs sont petits et ne disposent pas du personnel nécessaire à l'enregistrement détaillé du trafic. Le Conseil des ports nationaux dresse un rapport annuel des cargaisons embarquées et débarquées dans les huit ports sous sa direction. Six d'entre eux comptent parmi les principaux ports du Canada et les cargaisons particulières à chacun figurent au tableau 7. Les chiffres comprennent le fret côtier et international intérieur aussi bien que maritime; ils comprennent toutes les cargaisons embarquées ou débarquées